



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 27 février 2015

Cabinet du Préfet

Bureau de la communication interministérielle

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de mars 2015

En février 2015, le marché des produits pétroliers a évolué de la manière suivante :

1 – Hausse du cours du pétrole brut (Brent) de + 19%, liée à des prévisions fortement réduites de croissance de production de brut aux Etats-Unis pour 2015 et 2016, ainsi qu'aux réductions significatives des investissements annoncées par les compagnie pétrolières,

2 – Hausse du cours du butane de + 1,6% et du cours du propane de + 20 % (la SARA vend un mélange de 85 % de butane et 15 % de propane), due à la hausse des stocks des consommateurs et à l'abandon du gaz naturel,

3 – Hausse du cours du super de + 17,2%, liée à la faiblesse des stocks de produits de l'OCDE (au-dessous du minimum historique),

4 – Hausse du cours du gazole de + 16,6%, liée aux mêmes facteurs

5 – Hausse du cours du dollar de + 3,3%

Le marché a ainsi connu une forte augmentation du cours des matières premières des produits pétroliers, qui, combinée à un affaiblissement de l'euro, conduit à une hausse des prix pour le mois de mars 2015.

Les prix avaient connu en Martinique une baisse de 24 cts pour le super sans plomb et 15 cts pour le gazole depuis le mois d'octobre 2014.

Aussi, les prix maximum des carburants routiers s'établissent à compter du **1^{er} mars 2015 à zéro heure comme suit :**

- super sans plomb : **1,35 €/l** au lieu de 1,31€/l au mois de février 2015 soit + **4 cts/l**
- gazole route : **1,13 €/l** au lieu de 1,09€/l au mois de février 2015 soit + **4 cts/l**

Contact presse

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1

Le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 20,02€ au lieu de 20,39€ en décembre 2014 soit une baisse de 0,37€.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen constaté est de 1,33 €/l pour le super sans plomb et de 1,18 €/l pour le gazole.

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.

Contact presse

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1